

## **Coups de feu contre le consulat de France à Istanbul**

ISTANBUL, 5 fév (AFP) - Un homme a tiré six coups de feu dans la nuit de samedi à dimanche contre le consulat de France à Istanbul avant d'être arrêté, a-t-on appris de source diplomatique lundi.

Cet incident est intervenu après la promulgation, le 29 janvier, par le président français Jacques Chirac d'une loi reconnaissant le génocide arménien de 1915, sous l'Empire ottoman.

Les coups de feu étaient dirigés contre les fenêtres du consulat, a-t-on précisé de même source. L'homme n'a pas d'antécédent judiciaire particulier et a commis ce geste sous l'emprise de l'alcool, a-t-on ajouté.

En outre, quelque 2.000 personnes ont manifesté contre l'adoption par la France de la loi, lundi à Igdir (est), près de la frontière avec l'Iran et l'Arménie, devant le mémorial érigé par la Turquie au nom du génocide perpétré selon une version turque par les Arméniens contre les Turcs.

"À bas la France, à bas l'Arménie !", ont scandé les manifestants, selon l'agence Anatolie.

L'adoption de cette loi a provoqué la colère d'Ankara, qui a rappelé son ambassadeur pour consultations et pris une série de mesures de rétorsion, principalement économiques.

Les massacres et déportations d'Arméniens sous l'Empire ottoman de 1915 à 1917 ont fait 1,5 million de morts, selon les Arméniens, entre 250.000 et 500.000, selon Ankara, qui rejette catégoriquement la thèse d'un génocide.

Ces dernières semaines, l'ambassade de France à Ankara et le consulat général de France à Istanbul, ainsi que dans une moindre mesure le consulat d'Izmir, ont été le théâtre de nombreuses manifestations d'animosité à l'égard de la France.

jb-han/fb/lp ef